

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE287

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 9

A l'alinéa 25, substituer par deux fois aux occurrences :

« pourraient avoir »,

le mot :

« ont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.